

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **18 novembre 2011**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 17 novembre 2011
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 11

Date de la convocation : 07 novembre 2011

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD.

Absents excusés : Nicolas BOUIGUES, Georges JOURDA, Annie VIRMONTAIS-LELAURAIN,.

Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Lazare NAVARRO.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011 : à l'unanimité.

I. RELEVÉ DE DECISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N°169/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Signature de l'avenant au marché - Lotissement « LA JONCASSE »

- LOT 3 (RESEAUX HUMIDES): Titulaire du Marché : TP 66
- Avenant n°1 négatif : - 5 638.50 € HT

II. TAXE D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle qu'il convient de mettre en place une nouvelle taxe d'urbanisme dite « Taxe d'aménagement » qui est destinée à financer les équipements publics et qui remplacera la TLE.

Il précise que la commission des finances propose de fixer le taux de la nouvelle taxe à 5% et de décider d'exonérations dans deux cas :

- pour les logements sociaux à taux réduit de TVA, exonération totale
- pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt PTZ+, exonération de 50% de la surface excédant 100m²

Un tableau permettant de comparer la TLE et la TA proposée est distribué. Après discussion, les propositions de la commission des finances sont adoptées.

Délibération N°170/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal DECIDE :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
 - dans la limite de 50% de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 - Les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur rappelle que les aides aux associations ont été augmentées l'année précédente, et il propose de fixer le montant des subventions 2011 à l'identique des aides attribuées en 2010.

Il soumet ensuite cette proposition à l'approbation de l'assemblée.

Délibération N°171/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide d'entériner les propositions faites en répartissant comme suit les subventions aux associations de la commune pour l'année 2011 :

- ASSOCIATION DE CHASSE	550	€
- COMITE DES FETES	6 150	€
- FOYER RURAL	1 400	€
- TENNIS CLUB	1 150	€
- VILLEMOLAQUE JUDO	1 050	€

IV. ATTRIBUTION DE LOTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que la municipalité attribue tous les ans un lot pour la rifle des écoles et pour celle des associations (valeur 270€ en 2010), et il précise que l'école soumet, pour sa propre rifle, l'idée d'un week-end à Port Aventura (2 adultes et 2 enfants).

Après avoir constaté que l'idée de lot présentée par l'école peut être concrétisée pour un coût inférieur à 300€ (tarifs de la période des vacances scolaires du printemps 2011), le Conseil décide d'attribuer pour 2011 un lot d'une valeur comparable à celle de 2010 (qui s'élevait à 270€) pour chacune des deux rifles programmées (l'une par les associations, l'autre par l'école primaire).

Délibération N°172/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un lot d'un montant maximum de 280 euros pour chacune des deux rifles et dit que ce lot sera acheté directement par la commune sous forme de bons d'achats.

V. NOMS ET NUMEROS DE RUES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur recense tous les thèmes proposés puis ouvre la discussion à l'issue de laquelle les noms des quatre rues du futur quartier « La Joncasse » sont choisis comme suit :

Rue du Mas Déu - Rue du Monestir del camp – Rue de Serrabona – Rue de la Commanderie.

Délibération N°173/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide de nommer ainsi qu'il suit les différentes voies desservant le lotissement « La Joncasse »

Rue de la Commanderie : dessert les lots 51 – 52 – 53 (Partie) - 54

Rue du Mas Déu : dessert les lots 15 -16 -17 -18 -19 -20 -21 -22 -23 -24-25 -26 -37 -38 -39 -40 -41 -42 -43 -44 -47 -53(Partie)

Rue du Monestir del Camp : dessert les lots 9- 10- 11- 12- 13- 14- 27- 28- 29- 30- 31- 32- 33- 34- 35- 36- 45- 46- 48- 49- 50

Rue de Serrabona : dessert les lots 1- 2- 3- 4- 5- 6- 7- 8

VI. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur présente la proposition pour les virements de crédits.

Délibération N°174/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-après :

- Diminution sur crédits déjà alloués:			
Dépenses Imprévues	022		1 300.00
Réhabilitation centre ancien 2ème T	2312	129	375.00
- Augmentation de crédits :			
Eau-Assainissement	60611		600.00
Alimentation	60623		100.00
Contrat Prestations Services	611		100.00
Locations Immobilières	6135		500.00
Réhabilitation centre ancien	2312	119	375.00

Le rapporteur présente et explique la proposition de motion relative à la modification du taux des cotisations pour la formation des agents.

Délibération N°175/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

VIII. MOTION VITICULTURE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur présente et explique la proposition de motion contre la libéralisation des droits de plantation qui est décidée par la commission européenne.

Délibération N°176/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal :

- demande au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- Invite le Conseil des ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- Demande à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire d'une nouvelle proposition législative ;
- Appelle le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
- Invite les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir à ce dossier.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Relevé de décisions :

- organisation une formation aux premiers secours
- acquisition d'un tapis de judo
- remplacement d'ordinateurs à l'école primaire
- installation de l'éclairage public au Cami des Fontêtes
- renouvellement des plantations aux quartiers « Côté-sud et Croix du sud »
- divers travaux d'élagage et d'abattage d'arbres
- lancement de la commercialisation de l'îlot 2 de « La Joncasse »
- organisation du repas des aînés

Séance levée à **23h30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA